



Union Syndicale Douanière Force Ouvrière

Compte rendu du CSA du 01 juin 2023

Lecture des déclarations préalables des organisations syndicales, celle de l'USD FO est en pièce jointe.

Les organisations syndicales déposent une motion pour modifier l'ordre du jour pour permettre d'examiner un sujet relatif aux maîtres de chiens (votée à l'unanimité).

Mesures soumises à vote

Point 1 - Approbation des procès-verbaux (CSAR du 17 février 2023 et CSAR reconvoqué du 28 février 2023) Pas de vote des OS car n'ayant pas participé à ce CSAR .

Mesures présentées pour information

Point 2 - Présentation de la démarche pour promouvoir une « déontologie irréprochable » en douane.

La manière de servir des douaniers est reconnue, néanmoins le récent bilan sur la déontologie montre un accroissement et une évolution des enjeux disciplinaires (au 1^{er} juin, 5 conseils de discipline auront été organisés depuis le début de l'année 2023, 5 conseils étant programmés avant les congés d'été). Donc l'administration a décidé de mettre en place un **plan de communication dédié** rappelant les différentes règles déontologiques. Ne pas hésiter à aller consulter les termes de la note notamment celle traitant de l'audition. Dans cette orientation de déontologie irréprochable un « **flash agent** » est déjà paru ainsi qu'un **article sur douane Info, une communication mensuelle en Une de l'intranet de fiche déontologique thématique est diffusée ainsi que le rapport annuel de discipline pour l'année 2022.**

Une expérimentation sur les auditions nouvelle formule sera réalisée dans les directions de Bourgogne, Normandie, DIPA, DINA, et SEJF. Une extension suivra.

Un scoop qui nous interpelle : « Pour chaque dossier disciplinaire, l'adhérence entre les procédures judiciaire et administrative, l'opportunité du signalement au Procureur de la République prévu par l'article 40 du code de procédure pénale, celle de la suspension de l'agent mis en cause, ou le lien entre la procédure et les arrêts de travail seront donc désormais évalués au cas par cas ».

L'USD-FO attire l'attention de l'administration sur le fait que les collègues sont de plus en plus mis en cause par des usagers lors des contrôles sur le terrain et nous ressentons jusqu'à présent une administration très en retrait en matière de défense des agents. Cette nouvelle orientation ne peut que nous convenir.

Point 3 - Concours national à affectation régionale : Bilan de l'expérimentation (Hauts- de-France)

USD-FO 46- rue des Petites Ecuries 75010 Paris

fodouanes@gmx.fr 01.47.70.31.21

sncd.fo@douane.finances.gouv.fr 09.63.43.59.87

Site usdfo.fr

Les concours sous format **concours nationaux à affectation régionale** (CNAR) a pour but d'attirer des candidats localement sur un site déterminé (site peu prisé en mutation).

Même si le concours est ouvert en format CNAR ou CNAL, **il est organisé de façon simultanée avec le concours à affectation nationale** (principe d'unicité du concours) et répond donc au même calendrier avec un délai d'environ 15 mois entre l'inscription et l'affectation. Pour éviter toute polémique il est bon de préciser que les lauréats du concours sont nommés dans le grade d'agent de constatation principal de 2^e classe (ACP2). Les modalités de nomination et de titularisation des lauréats d'un concours à affectation régionale sont identiques à celles des lauréats du concours national.

Le CNAR dans les Hauts de France organisé conjointement avec la DGFIP s'est déroulé pour la 1^{er} fois en 2022

Les taux des admissibles par rapport aux pré-admissibles sont proches, très légèrement supérieurs pour le CNAR. Toutefois le ratio postes offerts / admissibles laissait augurer une difficulté à combler tous les postes (81 admissibles pour 46 postes en externe CNAR et 27 admissibles pour 24 postes en interne).

2 - Statistiques après la phase d'admission

		admissibles	présents à l'admission	ratio présents /admissibles	classés (non éliminés)	ratio classés / admissibles	admis sur liste principale (LP)	inscrits sur liste complémentaire (LC)
CNAR	externe	81	74	91,4 %	52	64,2 %	46	4
	interne	27	25	92,6 %	15	55,5 %	15	0
	total	108	99		67		61	4
National	externe	314	256	81,5 %	159	50,6 %	114	43
	interne	78	69	88,5 %	38	48,7 %	37	0
	total	392	325		197		151	43
TOTAUX		500	424	84,8 %	264	52,8 %	212	47

80 % des inscrits au CNAR étaient des résidents dans les Hauts-de-France

L'USD-FO indique que nous n'avons pas d'opposition de principe sur les recrutements locaux par concours, d'autant que certaines situations locales peuvent trouver une solution au travers de ce mode de recrutement. Nous pensons à certaines unités empêchées de sortir sur le terrain faute de candidats pour occuper des postes vacants. Une organisation syndicale note de façon générale un nivellement vers le bas sur les derniers recrutements et une difficulté pour les collègues du terrain à travailler avec certains nouveaux stagiaires, cette constatation ne peut qu'inquiéter l'ensemble des participants.

L'USD-FO insiste sur l'aspect positif du recrutement spécialisé dans les Hauts de France où l'expérimentation a été positive. Cette expérience pourrait s'étendre à la DI du Grand Est, et, selon nous, à la DI d'Ile de France et à la DIPA. Le niveau de recrutement doit être de qualité afin d'éviter ce qui a été signalé mentionné plus haut. Nous pensons également qu'il ne faut pas se priver de ce type de recrutement en cas de situation critique même s'il s'agit de spécialistes.

Pour les recrutements, l'administration réfléchit à mettre en place un système proche des anciennes enquêtes de moralité.

Point 4 - Élection des représentants du personnel aux conseils médicaux en formation plénière

Les représentants du personnel qui siégeront aux conseils médicaux réunis en formation plénière (CMP).

Ils doivent **être élus par les représentants du personnel titulaires des CSA avant le 1er juillet 2023**. Les représentants du personnel élus au comité social dont relève le fonctionnaire concerné élisent, au scrutin nominal à un tour, pour la durée du mandat de ce comité, quinze agents **parmi les fonctionnaires appartenant au corps électoral de ce même comité**.

Rôle des représentants du personnel siégeant au CMP

Le rôle des représentants du personnel est de **concourir, avec les autres membres du CMP, de rendre un avis étayé tout en veillant à la défense des intérêts** des agents.

Les représentants élus sont chargés :

D'établir un contact avec l'agent concerné et d'examiner le dossier en amont du CMP dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles et médicales

De participer à l'élaboration de l'avis rendu par cette instance

De dialoguer avec les médecins et la parité administrative dans le respect des règles de confidentialité

De restituer à l'agent la teneur de l'avis rendu par le CMP.

Pour l'USD-FO : on ne peut que se réjouir des nouvelles prérogatives dévolues aux représentants du personnel car par le passé une grande réserve planait sur les représentants face aux médecins, notre action était donc loin d'être optimale faute de nous laisser participer aux débats et de nous autoriser à participer aux préparations sous couvert d'autorisations d'absences.

Point 5 - Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Quelle seront les contributions qui seront demandées à la douane dans le cadre des Jeux ? De cette situation se découlera-t-il des contraintes RH et financière ? Comment associer cette mission avec les missions douanières et garde-frontières. La quasi-totalité des effectifs douaniers des unités de la filière Surveillance et une part significative de ceux de la filière Opérations commerciales seront directement ou indirectement mobilisés pendant la période des Jeux

Quelles seront nos missions durant les JO ?

Dédouanement et contrôle des marchandises à l'importation, opérations de visa des formulaires à l'arrivée et au départ, déclarations d'argent liquide ainsi qu'armement des postes de détaxe, en aéroports et en site d'enregistrement déportés.

Lutte contre les fraudes douanières, avec focus spécifique sur : contrefaçons, tabacs, alcools, stupéfiants, produits dopants, produits industriels, flux financiers illicites, etc. Il ne faudra pas exclure le traitement du renseignement douanier, l'analyse de risque et de ciblage comme les opérations de contrôles à l'importation, notamment du fret postal et du fret express, ainsi que sur les lieux de stockage de marchandises.

Pour la sécurisation des sites accrédités JOP la douane mettra à disposition des moyens spécialisés : équipes cynophiles spécialisées « explosifs », scanners mobiles, moyens nautiques garde-côtes. Des contrôles à la circulation seront réalisés dans le cadre du plan « zéro délinquance

USD-FO 46- rue des Petites Ecuries 75010 Paris

fodouanes@gmx.fr 01.47.70.31.21

sncd.fo@douane.finances.gouv.fr 09.63.43.59.87

Site usdfo.fr

». Les remontées du terrain seront assurées par le Centre Opérationnel Douanier Terrestre (CODT) d'Île- de-France.

Pour assurer ces renforts, un plan de maintien d'activité des services sera établi en privilégiant les redéploiements en interne ou les reports de congés.

Pour l'USD-FO, cette mission va venir peser sur le travail des équipes de proximité. Nous demandons de la vigilance sur les orientations qui vont être prises afin de ne pas dégarnir les autres services d'interventions. Au sujet des priorités concernant l'aspect sécurité, nous pouvons bien entendre quel est notre rôle, néanmoins nous ne disposons pas des mêmes habilitations que les services de police pour réaliser ces actions (OPJ notamment). FO s'inquiète de savoir si les missions seront ou pas conjointes avec les services de police. La réponse de la direction est : nous travaillerons dans un cadre intégré en restant sur nos missions.

Pour les questions RH : elles sont en train d'être discutées pour aller vers des mesures interministérielles (primes, congés, CET ...).

Sur les missions : le caractère exceptionnel a fait que les préfets prendront la main pour diriger les équipes.

Le taux de disponibilité des agents doit être de 100% pendant cette période de JO mais ce taux de 100% reposera sur ce qui est possible en fonction de la disponibilité annoncée des agents. Il ne s'agira donc pas de 100% des effectifs.

Point 6 - Présentation du déploiement de la base de données sociales Camus pour le rapport social unique (RSU)

La publication de RSU s'accompagnera d'un accès par les représentants du personnel aux données constitutives du bilan, disponibles dans base de données sociales (BDS). La base de données, conçue et gérée par le secrétariat général de Bercy, s'appelle CAMUS, elle contiendra 200 indicateurs répartis en dix chapitres.

Dans un autre cadre :

Est également abordée la vieille revendication des maîtres de chiens en matière de revalorisation des indemnités dites « croquettes », sujet qui est de longue date sur le dossier de la direction générale. Ce sujet identifié semble donc être actuellement examiné de manière favorable par l'administration. Affaire à suivre...

En ce qui concerne la situation des moniteurs TPCI et des moniteurs de tir, leur situation sera abordée lors d'un prochain CSA de réseau. La partie indemnitaire qui est le sujet de fond ne peut être analysée que dans un cadre plus large, après l'ouverture de négociations, car il faudra un arbitrage de Bercy. Une réunion technique consacrée aux spécialistes est programmée le 10 juillet.

USD-FO 46- rue des Petites Ecuries 75010 Paris

fodouanes@gmx.fr 01.47.70.31.21

sncd.fo@douane.finances.gouv.fr 09.63.43.59.87

Site usdfo.fr

Vos représentants USD-FO à ce CSAR : Nicolas Tremollet, Edgar Escavi, Salvatore Lunesu et Marie-Jeanne Catala

USD-FO 46- rue des Petites Ecuries 75010 Paris
fodouanes@gmx.fr 01.47.70.31.21
sncd.fo@douane.finances.gouv.fr 09.63.43.59.87
Site usdfo.fr